

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE77

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« traçabilité »,

insérer les mots :

« des produits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.